

LOI DES GRANDS NOMBRES

www.jurantiel.com, par OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel

Loi mathématicien suisse BERNOULI d'après laquelle les résultats des expériences se rapprochent de la probabilité théorique de survenance d'un évènement dans la mesure où un plus grand nombre d'expérience a été réalisé. Cette loi nécessite l'étude sur un très grand nombre de cas pour connaître la probabilité de survenance d'un évènement de manière assez précise. Le recours à cette loi est d'un grande importance pour l'industrie de l'assurance qui doit obtenir des données statistiques sur un grand nombre de risques afin d'estimer leur probabilité de survenance (la fréquence) et d'évaluer le coût approximatif d'un sinistre en fonction d'un ensemble de risques couverts (coût moyen).

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**